

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 juin 2010
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 1^{er} juin 2010, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les travaux effectués par le Conseil de sécurité durant le mois d'avril 2010 sous la présidence du Japon (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec d'autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Yukio **Takasu**



Annexe à la lettre datée du 1^{er} juin 2010 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité sous la présidence du Japon (avril 2010)

Introduction

En avril 2010, sous la présidence du Japon, le Conseil de sécurité a abordé diverses questions thématiques et régionales, à savoir la consolidation de la paix, les méthodes de travail du Conseil, les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que la situation en Iraq, en Guinée-Bissau, en République démocratique du Congo, au Soudan, au Tchad et en République centrafricaine, au Sahara occidental, au Moyen-Orient, en Somalie, en Haïti, en République arabe syrienne et au Liban. Le Conseil a tenu 13 séances officielles, dont 10 séances publiques, y compris 3 débats publics et 12 consultations plénières et a entendu un exposé du Secrétaire général concernant ses récents déplacements. Le Conseil a adopté trois résolutions, dont deux prorogeant les mandats de mission de maintien de la paix, et trois déclarations de son président sur des thèmes précis. Le Président a par ailleurs prononcé deux déclarations à la presse au nom du Conseil.

Le Conseil a observé des minutes de silence au début de ses séances des 12 et 13 avril à la mémoire de la disparition du Président polonais, Lech Kaczynski, de sa femme et de 95 autres membres du Gouvernement polonais dans un accident d'avion le 10 avril. Le 8 avril, il a publié un communiqué de presse à l'occasion de la disparition du diplomate soviétique et russe, l'Ambassadeur Anatoly Dobrynin.

En avril, le Conseil s'est installé dans ses nouveaux locaux temporaires en raison de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement. Il a examiné à de nombreuses reprises les questions de l'accès des non-membres au salon de repos et de l'accès de la presse à la zone située aux abords de l'entrée de la salle du Conseil, de façon à assurer un accès équivalent à ce qu'il était avant l'installation dans les nouveaux locaux.

Afrique

Tchad et République centrafricaine

Le 8 avril, lors de consultations plénières, M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, a fait le point des discussions en cours entre la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et les Gouvernements du Tchad et de la République centrafricaine. Des membres du Conseil ont exprimé diverses préoccupations au sujet de la réduction des effectifs de la composante militaire de la MINURCAT.

Le 23 avril, également lors de consultations plénières, M. Alain Le Roy a fait à nouveau le point de la situation au Tchad et en République centrafricaine. Le Conseil a eu un débat intense au sujet du mandat de la MINURCAT, qui venait à expiration le 15 mai.

Côte d'Ivoire

Le 15 avril, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu une déclaration de l'Ambassadrice du Brésil, Maria Luiza Ribeiro Viotti, Présidente du Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire. Les membres du Conseil ont remercié l'Ambassadrice Viotti de ses informations et ont accueilli avec satisfaction le rapport à mi-parcours présenté par le Groupe d'experts le 18 mars (S/2010/179, annexe).

Des membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par l'instabilité de la situation en Côte d'Ivoire et par les conclusions du Groupe d'experts, notamment les violations de l'embargo sur les armes qui auraient été commises par le Nord et le Sud. Certains membres étaient extrêmement préoccupés par la reconstitution de l'armée de l'air ivoirienne. S'exprimant au sujet du processus électoral qui se trouvait dans l'impasse, certains membres ont déclaré qu'il faudrait prendre de nouvelles mesures au cas où de nouveaux retards surviendraient au cours des prochains mois. Toutefois, certains membres ont fait observer que l'application de certaines des recommandations du Groupe d'experts poserait problème. Les membres du Conseil ont convenu qu'ils devraient chercher à renforcer les moyens de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et du Groupe d'experts chargé du contrôle du respect de l'embargo sur les armes.

République démocratique du Congo

Le 13 avril, M. Alan Doss, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, a présenté la situation dans le pays ainsi que des propositions concernant la reconfiguration et la réduction des effectifs de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), en partie sur la base des résultats de la mission technique d'évaluation qui s'était déroulée du 22 février au 5 mars.

Par la suite, lors de consultations plénières, le Président du Conseil a introduit une nouvelle pratique consistant à commencer les débats par un résumé de la réunion privée tenue préalablement avec les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police. Le Président a observé que lors de cette réunion, qui s'était tenue le 7 avril, le Représentant spécial du Secrétaire général avait informé les délégations du mandat de la Mission en matière de protection des civils et présenté l'opération militaire « Amani Leo », les activités de désarmement, démobilisation et réintégration ou rapatriement et réinstallation ainsi que l'appui de la MONUC aux efforts du Gouvernement pour réformer le secteur de la sécurité. Le Conseil a ensuite eu un débat intense au sujet du mandat de la MONUC, y compris des propositions de la République démocratique du Congo concernant la réduction des effectifs de la Mission.

À l'origine, le Conseil de sécurité avait prévu d'effectuer sa mission en République démocratique du Congo, en Ouganda et au Rwanda du 16 au 23 avril. Toutefois, en raison de l'éruption d'un volcan en Islande et des perturbations du trafic aérien provoquées par cette éruption, il a convenu le 23 avril de reporter sa mission du 13 au 16 mai.

Guinée-Bissau

À la suite de l'arrestation puis de la libération du Premier Ministre Carlos Gomes Junior par des membres de l'armée de la Guinée-Bissau, le 1^{er} avril, le Conseil a publié le même jour, un communiqué de presse par lequel ses membres se déclaraient préoccupés par la situation dans le pays et exhortaient toutes les parties à éviter tout acte de violence, et à respecter la Constitution et l'état de droit. Les membres ont également insisté sur la nécessité pour les parties de préserver les efforts de consolidation de la paix en cours et de résoudre leurs différends par le dialogue. Le 6 avril, à la suite d'une demande du Nigéria, le Conseil, lors de consultations plénières, a été informé par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, de l'évolution de la situation depuis les événements du 1^{er} avril. Des membres ont à nouveau considéré que toutes les parties devraient s'abstenir de tout acte de violence, respecter la Constitution et préserver les progrès réalisés par le pays depuis la fin du conflit. Ils ont également estimé qu'il importait d'encourager la réforme du secteur de la sécurité et qu'il fallait s'attaquer à la question du trafic illégal de drogues en Guinée-Bissau.

Piraterie au large de la Somalie

Le 6 avril, lors de consultations plénières, au titre du point intitulé « autres questions », le Représentant permanent de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Vitaly Churkin, a présenté un projet de résolution priant le Secrétaire général de présenter au Conseil, dans les trois mois, un rapport exposant diverses options pour contribuer à la poursuite et à la détention de personnes responsables d'actes de piraterie et de vols à main armée en mer au large de la côte somalienne. Le 27 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1918 (2010), par laquelle il priait le Secrétaire général de lui présenter ledit rapport.

Soudan

Le 8 avril, lors de consultations plénières, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait un exposé sur la préparation des élections au Soudan. Il a indiqué que certains partis d'opposition avaient décidé de boycotter ces élections, décrit les problèmes logistiques auxquels était confrontée la Commission électorale nationale et les activités de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) à l'appui de la Commission électorale nationale, et présenté les questions concernant les observateurs des élections.

Le 27 avril, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, Haile Menkerios, a décrit la situation sur le terrain depuis l'annonce la veille, par la Commission électorale nationale, des résultats des élections. Il a insisté sur le fait que désormais la Mission aurait principalement pour priorité de contribuer à l'instauration de conditions permettant un déroulement pacifique des référendums et des processus qui y feront suite. À cet égard, il a insisté sur la mise en œuvre de la stratégie de la Mission concernant la protection des civils et la planification des mesures à prendre dans les situations d'urgence.

Après l'exposé du Représentant spécial, le Conseil a tenu des consultations plénières. Le Président du Conseil a commencé par présenter une synthèse des discussions lors de la réunion privée tenue le 9 avril avec les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police, et qui avait principalement été consacrée aux préparatifs des élections, notamment à l'appui technique et logistique fourni par

la MINUS à la Commission électorale nationale, à l'application du mandat de la Mission, aux activités de la MINUS et à la planification des référendums de 2011.

Le 29 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1919 (2010) par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUS pour une nouvelle période de 12 mois et fait référence à l'ensemble de ses résolutions antérieures concernant le Soudan. Par la même résolution, le Conseil a prié également le Secrétaire général de lui fournir dans ses rapports trimestriels des informations comprenant un plan détaillé des mesures prises par la MINUS pour soutenir le référendum et la consultation populaire, le bilan de l'engagement des Nations Unies auprès des parties à l'Accord de paix global, les progrès accomplis par les parties concernant les tâches décisives qui devront être accomplies après le référendum et, si nécessaire, des informations sur la planification par la MINUS, en consultation avec les parties, de la présence de l'ONU au Soudan à l'issue de la période intérimaire.

Sahara occidental

Le 9 avril, le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) ont entendu un exposé de Wolfgang Weisbrod-Weber, Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, qui a décrit de manière générale les activités de la Mission au cours de l'année écoulée ainsi que son programme de consolidation de la confiance qu'il a exhorté les donateurs à appuyer.

Le 15 avril, lors de consultations plénières, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et Chef de la MINURSO, Hany Abdel-Aziz et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Christopher Ross, ont décrit la situation dans la région sur la base du rapport du Secrétaire général (S/2010/175). Si les membres du Conseil se sont félicités du fait que les parties étaient toujours favorables au processus de négociation et prêtes à engager des pourparlers informels préparatoires, de nombreux membres ont regretté l'absence de progrès véritables concernant la préparation d'un cinquième cycle de négociations et ont déclaré que les parties devaient faire preuve d'une volonté politique plus grande en faveur de la recherche d'une solution.

Le 30 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1920 (2010) prorogeant pour un an le mandat de la MINURSO.

Les Amériques

Haïti

Le 28 avril, le Conseil a tenu un débat au sujet de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH). M. Edmond Mulet, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission, a décrit les activités menées par la MINUSTAH après le tremblement de terre de janvier et le rôle futur de la Mission. Il a insisté sur le fait que les 12 à 18 prochains mois allaient être marqués par de grandes difficultés et de graves risques pour Haïti, et estimé qu'Haïti et la communauté internationale étaient néanmoins capables de gérer et d'atténuer ces risques. À la suite de l'exposé de M. Mulet, le Premier Ministre d'Haïti, Jean-Max

Bellerive, a décrit la situation dans le pays et exhorté la communauté internationale à poursuivre son soutien.

L'ensemble des membres du Conseil ont ensuite pris la parole, suivis par neuf non-membres et les représentants de l'Organisation des États américains et de l'Union européenne. Les orateurs ont exprimé leur solidarité avec Haïti, rendu hommage à la mémoire du personnel de la MINUSTAH et de l'ONU et reconnu la contribution importante de la MINUSTAH s'agissant d'assurer la stabilité en Haïti après le tremblement de terre. Les membres ont également reconnu que la MINUSTAH aura un rôle essentiel à jouer à l'appui des autorités et du peuple haïtien. En outre, plusieurs délégations ont insisté sur le fait que la MINUSTAH et la communauté internationale devront fournir durablement un appui au Gouvernement haïtien afin de lui permettre de rétablir et de renforcer ses capacités opérationnelles. Des représentants ont également fait part de leur point de vue au sujet des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2010/200 et Corr.1) publié le 22 avril.

Asie

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lors du débat public, du 14 avril, le Conseil a entendu un exposé de M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui a déclaré que les efforts visant à créer les conditions d'une reprise des pourparlers israélo-palestiniens s'étaient poursuivis. La situation sur le terrain restait fragile et la crise de confiance entre les parties avait empêché la reprise des pourparlers. M. Pascoe a insisté sur l'appui que l'ONU continuait d'apporter en faveur d'une reprise du processus de paix ainsi que de la constitution d'un État palestinien et décrit l'évolution de la situation à cet égard, notamment marquée par la réunion à Madrid peu de temps auparavant du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Il a également rappelé la présence du Secrétaire général au sommet de la Ligue des États arabes et exposé l'état de la situation au Liban, observant que la situation était restée de manière générale calme dans la zone d'opération de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

À la suite de l'exposé, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Représentant permanent d'Israël et 18 autres orateurs ont pris la parole et des membres du Conseil ont prononcé des déclarations. De nombreux orateurs ont insisté sur le fait que la seule option était de parvenir à une solution par la négociation. Ils ont exprimé leur soutien aux efforts des États-Unis en faveur de pourparlers indirects entre les parties israéliennes et palestiniennes, tout en insistant sur le fait qu'ils devraient déboucher sur des négociations directes. Un certain nombre de membres ont exhorté les parties à respecter leurs obligations résultant de la Feuille de route, du mandat de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et des résolutions pertinentes du Conseil, ce qui contribuerait à un règlement pacifique des conflits israélo-palestiniens et arabo-israéliens et, à terme, à l'instauration d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient. Un certain nombre de participants étaient préoccupés par la situation à Gaza et ont déclaré qu'il fallait répondre à la situation humanitaire. Des orateurs ont également abordé la question de la situation au Liban et souhaité l'application

intégrale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du mandat de la FINUL.

Liban

Le 29 avril, lors de consultations à huis clos, le Conseil a entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil, Terje Roed-Larsen, consacré au onzième rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de ladite résolution (S/2010/193). L'Envoyé spécial a rappelé que la résolution 1559 (2004) avait principalement pour objectif de renforcer la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance politique du Liban, placé sous l'autorité exclusive du Gouvernement libanais. Il a déclaré que nombre de dispositions de ladite résolution avaient été appliquées, mais que la présence de milices libanaises et non libanaises, notamment de leurs armes, continuait de constituer une menace pour la sécurité non seulement du pays mais également de la région. Il a souligné que le Secrétaire général considérait que le meilleur moyen de traiter la question du désarmement des groupes armés était l'instauration d'un processus politique dirigé par le Liban. M. Roed-Larsen a ajouté que l'ONU prenait au sérieux les informations communiquées concernant l'entrée d'armes en contrebande au Liban, mais qu'elle n'avait pas les moyens de les vérifier de façon indépendante, et a demandé une nouvelle fois à tous les États de respecter l'embargo sur les armes. Il a indiqué que l'ONU avait demandé à Israël de mettre fin à ses survols et que le Secrétaire général avait exhorté ses interlocuteurs israéliens à trouver rapidement une solution à la question de Ghajar.

Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction la formation du nouveau gouvernement libanais ainsi que les progrès concernant les relations bilatérales entre le Liban et la République arabe syrienne, notamment l'intention des deux pays de délimiter leur frontière. Ils ont insisté sur l'importance qu'il y avait à respecter strictement la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance politique du Liban. Les membres du Conseil ont rappelé que tous les États devaient respecter l'embargo sur les armes et ont réaffirmé leur soutien en faveur de l'application intégrale de la résolution 1559 (2004) du Conseil, ainsi que l'importance de l'application intégrale de cette résolution.

Iraq

Le 6 avril, le Sous-Secrétaire général chargé de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et Contrôleur, M. Jun Yamazaki, a présenté le rapport soumis par le Secrétaire général en application du paragraphe 3 de la résolution 1905 (2009) du Conseil sur les activités du Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq (S/2010/166). Il a également décrit les questions juridiques et les options à examiner concernant les nouvelles dispositions régissant le Fonds ainsi que les progrès du Gouvernement iraquien concernant les préparatifs à mettre en place à cet effet. Par la suite, le Président du Conseil suprême d'audit et du Comité d'experts financiers, Abdul Basit Turki Saeed, a présenté le rapport soumis par le Gouvernement iraquien en application des paragraphes 4 et 5 de la résolution 1905 (2009) du Conseil qui contenait un plan d'action et un échéancier de transition aux nouvelles dispositions du Fonds de développement pour l'Iraq. À l'issue de l'exposé, le Conseil a tenu des consultations plénières sur la question. Des membres du Conseil se sont félicités du fait que le Gouvernement iraquien avait soumis son rapport et que celui-ci contenait

un plan d'action. Ils ont par ailleurs observé qu'il importait d'assurer les transferts des versements au Fonds d'indemnisation, conformément au paragraphe 21 de la résolution 1483 (2003) du Conseil, au nouveau mécanisme. Par ailleurs, certains membres ont demandé des précisions concernant les privilèges et immunités demandés par l'Iraq pour le nouveau mécanisme.

Questions générales

Exposé du Secrétaire général

Le 15 avril, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général concernant ses récentes visites dans cinq pays d'Asie centrale, à Vienne et à Washington. Dans son exposé, le Secrétaire général s'est félicité du succès du Sommet sur la sécurité nucléaire tenu les 12 et 13 avril, a accueilli avec satisfaction le nouvel accord de désarmement nucléaire conclu par les États-Unis et Fédération de Russie et a noté l'importance de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ainsi que des mesures prises au niveau mondial contre le terrorisme nucléaire. Il a également confirmé qu'il proposerait la tenue d'une réunion du Conseil afin de donner suite aux engagements pris lors du Sommet sur la sécurité nucléaire. Les membres du Conseil se sont félicités de l'engagement du Secrétaire général en faveur de la sécurité nucléaire et ont accueilli avec satisfaction ses propositions.

Concernant sa visite à Vienne, le Secrétaire général a déclaré qu'il avait prononcé une déclaration devant l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qu'il avait félicité de ses efforts multidimensionnels en faveur de la sécurité ainsi que de sa coopération avec l'ONU. Il a également mentionné la réunion des Chefs de secrétariat qui s'était tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ainsi que ses rencontres avec des représentants de haut niveau du Gouvernement autrichien.

Faisant référence à sa récente visite dans des pays d'Asie centrale, le Secrétaire général a insisté sur le rôle de l'ONU s'agissant de contribuer au développement économique de ces pays, ainsi que sur l'importance de la lutte contre la criminalité transfrontière, des changements climatiques, de la situation en Afghanistan, des droits de l'homme et de diverses autres questions socioéconomiques et politiques. Il a également présenté la situation de la mer d'Aral, décrit les événements survenus peu de temps auparavant au Kirghizistan et la question de la station hydroélectrique du Tadjikistan. S'agissant du Kirghizistan, il a notamment fait part de la nomination récente de son Envoyé spécial, Jan Kubis, et s'est félicité de l'accord intervenu entre le Gouvernement provisoire et l'ancien Président Kurmanbek Bakiyev, permettant à ce dernier de quitter le pays. Les membres du Conseil se sont félicités du rôle joué par l'ONU pour stabiliser la région d'Asie centrale, notamment par l'intermédiaire du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive.

Paix et sécurité en Afrique : appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine

Le 12 avril, lors de consultations plénières, la Sous-Secrétaire générale à l'appui aux missions, Susana Malcorra, a présenté le dernier rapport du Secrétaire général sur le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine, la présence

de l'ONU à Addis-Abeba, le renforcement des capacités de l'Union africaine et les activités de maintien de la paix de l'Union africaine. Au cours de leur discussion, les membres du Conseil se sont félicités des efforts visant à renforcer davantage encore ce partenariat stratégique. Examinant la question d'un appui plus important aux activités de maintien de la paix de l'Union africaine, des membres ont observé que des insuffisances considérables en matière de capacité militaire limitaient la capacité de certains pays d'Afrique à contribuer aux opérations de maintien de la paix et examiné dans quelle mesure des organisations régionales, telles que l'Union africaine et l'Union européenne pouvaient combler ces insuffisances.

Consolidation de la paix après les conflits

Le 16 avril, le Conseil a tenu un débat public présidé par M. Katsuya Okada, Ministre japonais des affaires étrangères, sur la consolidation de la paix après les conflits sur la base d'un document thématique présenté par le Japon (S/2010/167, annexe). Dans sa déclaration d'ouverture, M. Okada s'est demandé pourquoi des conflits renaissaient après un cessez-le-feu, et pourquoi arrivait-il fréquemment que la paix ne s'instaure pas durablement dans les pays sortant d'un conflit. Le Secrétaire général a ensuite pris la parole, déclarant que la consolidation de la paix dépendait de trois facteurs clés, à savoir, des dividendes de la paix pour les populations touchées par le conflit, la reconstitution des capacités de l'État et l'adoption d'une approche globale, c'est-à-dire à la fois politique, sociale et de sécurité.

Le Conseil a ensuite entendu des exposés de M. Zalmay Rassoul, Ministre afghan des affaires étrangères, M. Alfred Palo Conteh, Ministre sierra-léonais de la défense et M^{me} Lucia Maria Lobato, Ministre de la justice du Timor-Leste, qui ont décrit de manière générale les efforts de consolidation de la paix dans leurs pays respectifs et les enseignements qui en avaient été tirés. M^{me} Ngozi Okonjo-Iweala, Directrice générale de la Banque mondiale, a également fait un exposé, déclarant que pour obtenir les meilleurs résultats possibles, les activités de consolidation de la paix devaient tenir compte des caractéristiques du pays considéré, et mettre l'accent sur les partenariats et la responsabilité.

Les membres du Conseil ont insisté sur l'importance d'une approche intégrée assurant une plus grande cohérence entre les diverses activités en matière politique, de sécurité et de développement, de droits de l'homme et d'état de droit et observé que l'ONU pouvait jouer un rôle important en appuyant les efforts des autorités nationales pour l'élaboration de stratégies de consolidation de la paix qui répondent aux besoins prioritaires. Les membres du Conseil ont également insisté sur l'importance de l'appropriation par le pays et du développement des capacités nationales de consolidation de la paix. M. Sven Alkalaj, Ministre des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine, a participé au débat, en soulignant que pour être durable la sécurité supposait une réforme de la police et de l'armée, ainsi qu'un système judiciaire et une police impartiaux et accessibles. Le Représentant permanent de l'Allemagne, Peter Wittig, a pris part au débat en sa qualité de Président de la Commission de la consolidation de la paix et déclaré que la Commission continuera d'examiner comment renforcer la collaboration entre l'ONU et les principaux acteurs nationaux, d'encourager une responsabilité mutuelle entre les gouvernements hôtes et leurs partenaires et de suivre les progrès en vue de la réalisation des objectifs clés de la consolidation de la paix. Au total, 49 orateurs sont intervenus.

À l'issue du débat, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2010/7), dans laquelle il souligne l'importance cruciale que revêt la consolidation de la paix pour jeter les bases d'une paix et d'un développement durables au lendemain des conflits et considère que la consolidation de la paix durable doit être menée de façon intégrée, en renforçant la cohérence entre les activités relatives à la politique, à la sécurité, au développement, aux droits de l'homme et à l'état de droit.

Les femmes et la paix et la sécurité

Le 27 avril, le Conseil a tenu une séance publique lors de laquelle il a entendu des exposés de M^{me} Margot Wallström, Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence sexuelle dans les conflits, et de M^{me} Rachel Myanja, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme. La Représentante spéciale a fait part au Conseil de ses priorités et l'a informé des résultats de sa récente visite en République démocratique du Congo, soulignant combien il importait de prévenir la violence sexuelle dans les conflits armés et de mettre fin à l'impunité. La Conseillère spéciale a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2010/173) qui proposait un ensemble d'indicateurs destiné à être utilisé au niveau mondial pour suivre l'application de la résolution 1325 (2000). À l'issue de la réunion, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2010/8) par laquelle il a réaffirmé son soutien au mandat de la Représentante spéciale, pris note du rapport du Secrétaire général (S/2010/173) et prévu de se prononcer sur un ensemble complet d'indicateurs en octobre 2010. À l'issue de la réunion, le Conseil a tenu des consultations plénières afin d'entendre l'exposé de la Représentante spéciale sur des aspects plus précis de sa visite en République démocratique du Congo et de débattre de la façon de traiter efficacement la question de la violence sexuelle dans le pays.

Méthode de travail : suite donnée aux mesures énoncées dans la note du Président du Conseil de sécurité (S/2006/507)

Le 22 avril, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur ses méthodes de travail. Cette question avait fait l'objet d'un tel débat public pour la dernière fois le 27 août 2008, sous la présidence de la Belgique. Le Conseil a examiné la suite donnée aux mesures énoncées dans la note de son président (S/2006/67) consacrée à des questions telles que son ordre du jour, les exposés, la documentation, les consultations, les réunions, le programme de travail, les résolutions, les déclarations présidentielles, les organes subsidiaires et les nouveaux membres. Le débat reposait sur le document thématique distribué par le Japon le 5 avril (S/2010/165, annexe) qui proposait que la discussion mette l'accent sur trois questions essentielles aussi bien pour les membres du Conseil que les non-membres, à savoir la transparence, les contacts avec les non-membres et l'efficacité.

Tous les membres du Conseil de sécurité et 38 États non membres ont prononcé des déclarations, notamment le Liechtenstein au nom du Groupe des cinq petits pays, l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, le Luxembourg au nom du Benelux, la Finlande au nom des pays nordiques et Saint-Vincent-et-les Grenadines au nom de la Communauté des Caraïbes. La plupart des délégations ont insisté sur le fait qu'il importait que le Conseil poursuive ses efforts le conduisant à être davantage ouvert aux non-membres et au grand public, tout en faisant en sorte d'être en mesure d'agir de manière efficace et efficiente. La plupart des

représentants de non-membres se sont félicités de la plus grande transparence du Conseil et du développement des échanges avec des organisations internationales et régionales ainsi qu'avec les pays intéressés, tels que ceux qui fournissent des contingents. Les délégations se sont félicités de la plus grande transparence avec laquelle les comités des sanctions inscrivaient des noms sur les listes ou radiaient des noms de ces listes. Certaines délégations ont déclaré que la question des méthodes de travail devrait être liée à celle de la réforme générale du Conseil. Bien que prenant acte des améliorations intervenues au cours des dernières années, la plupart des non-membres ont demandé à ce que les mesures énoncées dans la note du Président soient intégralement appliquées de façon à assurer une plus grande transparence et à développer les contacts avec l'ensemble des membres.

Le Conseil envisageait de donner suite au débat dans le cadre de son groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure dont le Japon assurait la présidence.
